



AVIS DE CONFORMITÉ

Rectificatif le 5 septembre 2017

Enquête « Filière Aéronautique et Spatiale dans le Grand Sud-Ouest » (FAS-GSO)

Service producteur : Insee – Direction régionale d'Aquitaine et Direction régionale de Midi-Pyrénées
Opportunité : avis favorable émis le 10 juillet 2012 par une Commission régionale *ad hoc*
Réunion du Comité du Label du 19 décembre 2012 (formation Entreprises)

L'enquête sur la filière Aéronautique et Spatiale dans le Grand Sud-Ouest est une **rénovation** de l'enquête auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial en Aquitaine et Midi-Pyrénées réalisée depuis 1982 en Midi-Pyrénées et depuis 2000 en Aquitaine. L'objectif de l'enquête évolue vers la mesure du poids économique de la filière aéronautique et spatiale dans les deux régions. En conséquence, le champ est restreint aux entreprises et établissements appartenant à cette filière.

Depuis 2007, l'enquête est réalisée en partenariat avec Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE) dont la compétence s'étend sur les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Elle fait l'objet d'une méthodologie (champ, redressements statistiques) et d'une publication commune aux deux régions.

L'enquête Filière Aéronautique et Spatiale permet de délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et de collecter de l'information statistique nécessaire à la mesure du poids économique de cette filière dans l'économie régionale et à la description de son fonctionnement. Les organismes institutionnels et des acteurs économiques des deux régions souhaitent que cette information fasse l'objet d'un suivi régulier dans le temps.

Les principaux thèmes abordés sont :

- L'appartenance à la filière et l'évolution des chiffres d'affaires et de l'activité engendrée par le secteur aéronautique et/ou spatial ;
- Le positionnement des entreprises et établissements dans la filière : fonction et rang ;
- La conjoncture et les perspectives en cours et en fin d'année ;
- L'emploi, la formation et les difficultés de recrutement ;
- Le recours à la recherche-développement et l'innovation ;
- La certification des entreprises et leur stratégie de développement ;
- Les difficultés de financement ;

.../...

- Les relations interentreprises.

La taille de l'échantillon est fixée à 2 500 unités. L'enquête interroge les **entreprises** (unités légales) lorsqu'elles sont "monorégionales" du Grand Sud-Ouest ; le questionnaire comprend un volet établissements lorsque ces entreprises ont plusieurs établissements dans le Grand Sud-Ouest dans le but de localiser plus finement l'activité de la filière aéronautique et spatiale et les **établissements** lorsqu'ils appartiennent à des entreprises "plurirégionales".

L'enquête est annuelle. La collecte débute en mars de chaque année par voie postale sous la forme d'un questionnaire auto-administré. Le temps de réponse observé est d'environ 40 minutes.

Le questionnaire comprend une partie permanente et une partie variable, sur un cycle de trois ans. La partie variable comporte un questionnement approfondi sur un thème d'actualité choisi chaque année en concertation avec le partenaire de l'enquête. En 2013, la partie variable porte sur les difficultés de recrutement des unités régionales appartenant à la filière. Parmi les thèmes évoqués pour les enquêtes suivantes figurent les difficultés de financement ou les relations interentreprises.

La mise en œuvre d'une collecte par internet de l'enquête Filière Aéronautique et Spatiale du Grand Sud-Ouest est prévue en 2014 si les moyens le permettent.

Des résultats provisoires sont disponibles fin juin/début juillet. Les données définitives font l'objet d'une publication commune Aquitaine Midi-Pyrénées sous la forme d'un dossier présenté en conférence de presse vers la fin de chaque année.

≈≈≈

Le Comité du label précise que le label attribué à l'enquête principale ne couvre pas l'enquête qualitative complémentaire à l'enquête principale, réalisée auprès des entreprises têtes de filière, à partir d'entretiens menés en face à face.

Par ailleurs, le service envisage de mettre en œuvre dans le futur une procédure de collecte par internet. Il devra adresser au Comité, le moment venu, une note détaillée précisant l'organisation du nouveau processus de collecte dans son ensemble.

Enfin, l'enquête comprend un questionnaire permanent et, chaque année, un questionnaire complémentaire sur un thème spécifique sera proposé aux enquêtés. Le service devra transmettre systématiquement ces questionnaires spécifiques afin que le Comité puisse les examiner.

Le comité émet les recommandations suivantes :

- ❖ Le Comité demande au service d'être vigilant sur le caractère non-ignorable des non-réponses, notamment pour les entreprises qui ne se considéreraient pas dans le champ de l'enquête ; une attention particulière devra être apportée dans la rédaction des lettres-avis afin que ces entreprises remplissent et retournent la première page du questionnaire ;
- ❖ Le Comité estime que les résultats non redressés ne doivent pas être diffusés en l'état. Le service est invité à mettre en œuvre le processus de correction de la non-réponse avant la diffusion de tout résultat, en reportant éventuellement la parution de la publication ;
- ❖ Le Comité demande au service d'apposer, sur les lettres-avis et sur le questionnaire, le logo de la statistique publique. Il demande également que les remarques formulées lors du pré-label soient prises en compte, notamment celle de remplacer la phrase « *elle est réalisée à la demande du pôle...* » par une formulation plus neutre qui fera apparaître la maîtrise d'ouvrage assurée par l'Insee.

La version définitive de ces lettres devra être transmise au secrétariat du Comité ;

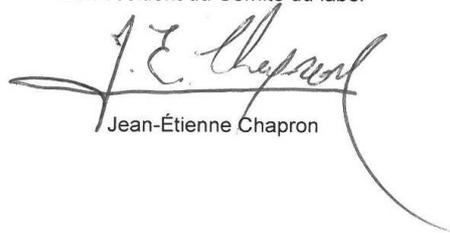
.../...

- ❖ Le Comité regrette que la distinction entre le financement bancaire et le financement par recours au marché n'apparaisse pas. D'autres questions suscitent un intérêt, notamment sur la recherche. Ces questions pourraient être abordées dans un des modules tournants prévus dans le futur ;
- ❖ Lors de la diffusion des résultats de l'enquête, le Comité demande au service de préciser clairement que les entreprises « têtes de filières » ne sont pas intégrées dans les tableaux ;
- ❖ Il recommande au service de veiller à assurer une pédagogie spécifique du fait de la modification du champ de l'enquête intervenue par rapport à l'édition précédente, dans la mesure où les données ne seront plus nécessairement comparables (rupture de séries dans certains indicateurs ; a contrario, ceux qui restent susceptibles de mesure d'évolution pertinente doivent être bien affichés en tant que tels...).

Le Comité du Label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Filière Aéronautique et Spatiale dans le Grand Sud Ouest (FAS-GSO) sous les conditions précisées ci-dessus.

Ce label est valide pour les années 2013 à 2017

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron

Rectificatif le 5 septembre 2017

Le Comité du label de la statistique publique a décidé de prolonger pour l'année 2018 la validité du label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Enquête « Filière Aéronautique et Spatiale dans le Grand Sud-Ouest » (FAS-GSO)

Ce label est valide pour l'année 2018

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Benjamin Camus

.../...